

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

### Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil Vingt-deux, le 08 avril à 20 h 00 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	08	
- votants	10	
- absents	3	
- exclus	0	

Date de convocation : 04 avril 2022      Date d'affichage : 04 avril 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : ROMEAS Daniel (pouvoir à THABOUILLOT Jacques), BLANCHARD Pierre (pouvoir à MONGHEAL Jean-Luc)

Absent : POUYET Sylvie

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

### Délibération 21 - 2022

#### Objet : paiement des heures supplémentaires

Chaque agent comptabilise plus d'une centaine d'heures supplémentaires qu'il convient de solder. Madame le Maire propose les dispositions suivantes pour chaque agent :

- paiement de 25 heures supplémentaires par mois, un mois sur deux : avril, juin, aout, octobre soit un total de 100 heures
- épuration des heures restantes sous forme de repos compensateur avant le 31 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par

- 1 abstention : ROMEAS Daniel
- 9 voix pour

de valider cette proposition et autorise Madame le Maire à prendre en compte les heures supplémentaires sur les bulletins de salaire.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 11 avril 2022  
et publication ou notification du 11 avril 2022

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES

